Erreurs et autres séjours inclassables

90

CATEGORIE MAJEURE n° 90

Erreurs et autres séjours inclassables

Cette présentation comporte la liste des groupes par ordre croissant des numéros.

* Cette CM comprend, d'une part, quatre groupes identifiés pendant le parcours de l'arbre de groupage:

- deux groupes *Actes sans relation avec le diagnostic principal* ;
- un groupe *Diagnostic invalide comme diagnostic principal dans certaines circonstances* ;
- un groupe *Autres erreurs détectées dans le parcours de l'arbre de groupage.*

* Elle comprend d'autre part des groupes qui sont détectés soit en amont au cours des contrôles de RSS ou pendant le déroulement du programme, soit en aval dans les traitements des RSA effectués par les tutelles pour élaborer les tableaux d'activité médicale.

Pour les premiers, on se reportera au volume 1 du présent manuel ; quant aux seconds leur signification se trouve dans la documentation accompagnant le logiciel qui permet d'obtenir les tableaux.

LISTE DES GROUPES DE LA CM n° 90

90H01Z Erreurs détectées dans les RSA par le logiciel de mesure de l'activité

* Ce groupe n'existe pas dans la classification des GHM. Il s'agit d'un artifice introduit dans le logiciel de mesure de l'activité utilisé dans les tutelles pour identifier les résumés de sortie anonymes (RSA) comportant des erreurs non détectées en amont par la fonction groupage.

* De telles erreurs (format de RSA incongru, etc.) se produisent, par exemple, lors de manipulations malencontreuses des fichiers de RSA. Elles sont documentées dans le manuel d'utilisation du logiciel de mesure de l'activité.

90H02Z Actes sans relation avec le diagnostic principal : séjours de 2 jours et plus

* Ce groupe contient les séjours de 2 jours et plus dont les actes sont sans relation avec le diagnostic principal (DP), au sens de la classification des GHM : le classement dans les groupes 90H02Z et 90H03Z s'effectue lorsque le RSS contient un ou plusieurs actes opératoires dont aucun n'appartient à une des listes testées dans la CMD correspondant au DP, autrement dit dont aucun n'est classant dans la CMD résultant du DP. Il ne s'agit donc en rien d'une notion médicale, encore moins médicolégale, mais d'un principe purement classificatoire, propre aux GHM.

Le code-erreur 06 est retourné par la fonction groupage. Son intitulé (« incompatibilité acte-diagnostic ») doit être compris à la lumière de ce qui vient d'être dit. L'erreur est qualifiée de « bloquante » parce qu'elle oriente le RSS dans la CM n° 90, mais les groupes 90H02Z et 90H03Z n'en bénéficient pas moins d'un tarif (groupe homogène de séjours, GHS). Ce fait illustre qu'ils ne doivent pas être seulement considérés comme des « groupes-erreur » à l'égal des autres groupes de la CM 90.

En effet, le classement dans les groupes *Actes sans relation avec le diagnostic principal* ne traduit pas nécessairement une erreur. Si elle est de loin la cause la plus fréquente (erreur de choix du diagnostic principal ou de codage du DP ou de l'acte), le classement dans ces groupes peut aussi résulter de deux cas de figure différents :

a) Patient inclassable, présentant plusieurs affections de natures différentes, concernant des appareils anatomiques distincts, et dont la prise en charge s'est faite dans la même unité médicale.

b) Défaut d'actualisation de la classification des GHM par rapport à l'évolution des pratiques (élargissement des indications d'un acte, par exemple).

Dans ces cas, le RSS n'a pas à être « corrigé » ; les séjours inclassables (cas *a*) et l'évolution des pratiques (cas *b*) sont analysés pour faire évoluer la classification des GHM.

À partir de la version 6 de la classification, il a été établi une liste d'actes fréquemment réalisés au cours d'hospitalisations à caractère médical qui, néanmoins, ne confèrent pas au séjour un caractère chirurgical. Ces actes peuvent ne pas relever de la CMD résultant du DP, mais ne justifient pas pour autant un classement dans les groupes *Actes sans relation avec le diagnostic principal*. L'arbre de décision classe donc ces séjours dans le GHM médical qui aurait été le leur si les actes n'avaient pas été mentionnés, à condition que tous les actes du RSS fassent partie de cette liste. Pour permettre de distinguer les dossiers groupés « directement » dans un GHM médical, des dossiers ayant « évité » les groupes 90H02Z et 90H03Z par ce dispositif, la fonction groupage fournit un code-retour, 00 dans le premier cas et 80 dans le second.

* À partir de la version 10 des GHM, le groupe générique 90C01Z *Actes sans relation avec le diagnostic principal* n'apparaît plus dans les résultats du groupage : il est subdivisé, selon la durée du séjour, en groupes 90H02Z et 90H03Z.

90H03Z Actes sans relation avec le diagnostic principal : séjours de moins de 2 jours

* Ce groupe contient les séjours de moins de 2 jours dont les actes sont sans relation avec le diagnostic principal.

* Voir le commentaire du groupe 90H02Z.

90Z00Z Erreurs détectées par les contrôles effectués sur les RUM et leur séquencement

* La liste des erreurs orientant dans ce groupe est expliquée dans le volume 1, dans la présentation générale du manuel, au chapitre de la fonction groupage.

* À partir de la version 5 de la fonction groupage (version 6 de la classification des GHM) ce groupe signale toutes les erreurs détectées par la fonction groupage elle-même avant même de commencer à parcourir l'arbre.

ATTENTION: le logiciel que vous utilisez, même s'il a intégré la fonction groupage, peut avoir sa propre nomenclature de codes d'erreurs.

90Z01Z Diagnostic invalide comme diagnostic principal, dans certaines circonstances
Trois cas sont à considérer :

a) RSS ingroupable car mentionnant un code de la CIM non acceptable en DP ; ce sont :

- les codes de catégories (3 caractères) lorsqu'elles sont subdivisées, et ceux des causes extérieures des traumatismes et empoisonnements (chapitre XX) ;
- les codes déclarés interdits en diagnostics principal et relié, tels ceux des catégories B95 à B97, U80 à U89, Z37, et les codes trop imprécis.

Les codes interdits sont reconnaissables dans l'annexe 8 « Catégorie majeure de diagnostic relative à chaque diagnostic principal » au fait qu'ils sont indiqués comme orientant dans la catégorie majeure n° 90.

* un code-erreur (03 *diagnostic principal incohérent*, ou 05 *diagnostic principal : titre, insuffisamment précis pour la classification des GHM*) est retourné par la fonction groupage.

b) RSS ingroupable pour incompatibilité entre le DP et le sexe (code-erreur 02). Cette situation concerne les CMD n° 12, 13 et 14.

c) Cas particulier de la CMD 14 : présence d'une grossesse ectopique mentionnée comme DP avec un résultat d'accouchement indiqué en diagnostic associé. Dans ce cas, un code-erreur (03) est retourné par la fonction groupage.

90Z02Z Autres erreurs détectées dans le parcours de l'arbre de groupage

* L'orientation dans ce groupe peut résulter de deux situations différentes :

a) Avec le code-erreur 04 lorsque les tables du logiciel ont subi une détérioration particulière entraînant une impasse dans l'arbre de décision. Dans ce cas, l'intégrité des tables devra être vérifiée.

b) Avec le code-erreur 07 lorsque le RSS concerne un nouveau-né et que le poids mentionné est incompatible avec le poids d'un nouveau-né.

90Z03Z Erreurs d'implémentation de la fonction groupage ou erreur d'exécution d'un programme

* La liste des erreurs orientant dans ce groupe est explicitée dans le volume 1, dans la présentation générale du manuel, au chapitre de la fonction groupage.

À partir de la version 5 de la fonction groupage (version 6 de la classification des GHM) ce groupe signale toutes les erreurs qui provoquent un dysfonctionnement de la fonction groupage ou du logiciel qui l'intègre.

Dans la plupart des cas, c'est le fournisseur du logiciel intégrant la fonction groupage qu'il faut contacter pour avoir de plus amples explications sur telle ou telle erreur aboutissant dans ce groupe.

ATTENTION : le logiciel que vous utilisez, même s'il a intégré la fonction groupage, peut avoir sa propre nomenclature de codes d'erreurs.